Titre : Candidat (e) évaluateur / évaluatrice d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (qualité ou technique) /ISO IEC 17025

Projet : « Utilisation d'outils numériques pour améliorer le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Ouest » / 200290 (UNIDO) / PG /770 (STDF)

Lieu du poste : A domicile

Délai de réception des candidatures : 20 octobre 2025 à 23h00 (heure d'Abidjan)

Renforcement du pool d'évaluateurs du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) Annonce d'appel à candidatures

> Ouvert aux ressortissants des pays de l'UEMOA et la République de Guinée Les candidatures féminines sont encouragées.

Le contexte organisationnel:

Le SOAC a été créé par le Règlement No 03/2005/CM/UEMOA, révisé en 2010, portant Schéma d'Harmonisation des activités d'Accréditation, de Certification, de Normalisation et de Métrologie dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La mission du SOAC est de s'assurer que les Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC) tels que les laboratoires, organismes d'inspection, organismes de certification, etc.) qui opèrent dans les huit Etats membres et la République de Guinée soient compétents et travaillent conformément aux bonnes pratiques internationales. Depuis son opérationnalisation en 2018, à date, le SOAC a prononcé une centaine de décisions d'accréditation initiale d'OEC.

Les attestations délivrées par le SOAC ont accru en crédibilité depuis que l'Institution a fait l'objet de deux évaluations par les pairs dont les résultats concluants ont confirmé son éligibilité à la signature d'Accords de Reconnaissance Mutuels avec les faitières africaines et internationales. Ainsi, le SOAC est devenu membre signataire des Accords de reconnaissance mutuels suivants :

- de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC) le 25 avril 2022,
- de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC) le 14 mai 2022, et
- du Forum International d'Accréditation (IAF) le 06 décembre 2023.

Le contexte du Projet :

Le projet « Utilisation d'outils numériques pour améliorer le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Ouest » est principalement financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du Commerce (STDF), et exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) en collaboration avec le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC). Le projet est doté d'une enveloppe de 1 376 247 de dollars américains dont 837 314 US\$ directement supportés par le STDF. En Afrique de l'Ouest, en particulier dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) est assurée par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Le SOAC a été créé par le Règlement No 03/2005/CM/UEMOA, révisé en 2010, portant Schéma d'Harmonisation des activités d'Accréditation, de Certification, de Normalisation et de Métrologie dans l'UEMOA. La mission du SOAC est de s'assurer que les Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC tels que les laboratoires, organismes d'inspection, organismes de certification, etc.) qui opèrent dans les huit Etats membres et la République de Guinée soient compétents et travaillent conformément aux bonnes pratiques internationales. Depuis son opérationnalisation en 2018, à date, le SOAC a prononcé 107 décisions d'accréditation initiale d'OEC.

Les attestations délivrées par le SOAC ont accru en crédibilité depuis que l'Institution a fait l'objet de deux évaluations par les pairs dont les résultats concluants ont confirmé son éligibilité à la signature d'Accords de Reconnaissance Mutuels avec les faitières africaines et internationales. Ainsi, le SOAC est devenu membre signataire des Accords de reconnaissance mutuels suivants :

- de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC) le 25 avril 2022,
- de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC) le 14 mai 2022, et
- du Forum International d'Accréditation (IAF) le 06 décembre 2023.

L'objectif du projet est de mobiliser les techniques de numérisation pour accroître le respect des principales normes de sécurité sanitaire des aliments au sein des 8 pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et de la République de Guinée et améliorer ainsi leur accès au marché.

La disponibilité de systèmes d'évaluation de la conformité compétents et reconnus au niveau international, tels que des laboratoires de sécurité sanitaire des aliments ou des organismes de certification et d'inspection des produits et de systèmes de management, est cruciale pour protéger la santé des consommateurs et faciliter un commerce sûr. Par ailleurs, le coût onéreux de la conformité a contribué à la rareté des OEC accrédités dans la région.

En tenant compte de la reconnaissance internationale du SOAC, le projet vise à augmenter le nombre d'OEC accrédités grâce à la qualification d'experts dans le domaine de l'accréditation en mobilisant des outils numériques.

Ce faisant, il contribue ainsi, d'une part, à la promotion des mesures de contrôle en matière de sécurité sanitaire des aliments et, d'autre part, à l'augmentation des échanges commerciaux. La disponibilité d'OEC accrédités permettra, en effet, de surveiller un plus grand nombre d'entreprises pour s'assurer qu'elles produisent conformément aux bonnes pratiques applicables.

Le projet accorde une place importante à l'approche genre qui sera prise en compte tout au long de la mise en œuvre du programme d'activités.

Le projet a pour objectif l'atteinte des deux résultats suivants :

RÉSULTAT 1 Les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) appuyés garantissent le respect des exigences internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

RÉSULTAT 2 Amélioration de la compréhension et de la confiance des parties prenantes nationales et régionales dans les résultats de l'évaluation de la conformité et le système d'accréditation pour un commerce agroalimentaire sûr

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le candidat / la candidate sélectionné (e) suivra le processus de qualification des évaluateurs qualité ou technique une fois sélectionné du SOAC.

EXIGENCES POUR LE POSTE

CANDIDATS ÉVALUATEURS QUALITÉ

Education

Niveau de formation académique correspondant à Bac + 4 ou équivalent en management ou discipline pertinente.

Formation

- 1. En audit, notamment sur la norme ISO 19011 est un atout ;
- 2. À la dernière version du référentiel d'accréditation considéré est un atout :
- 3. Aux principes d'évaluation fondée sur le risque est atout ;
- 4. La connaissance des pratiques et processus dans l'environnement économique de l'organisme d'évaluation de la conformité ainsi que des connaissances en métrologie et calcul d'incertitudes sont un atout.

Expérience professionnelle

- 1. 4 ans, dont au moins deux ans dans des activités liées à la qualité, dans les 4 années précédant le dépôt du dossier de candidature.
- 2. Une maîtrise des systèmes de management et leur implémentation dans l'organisme d'évaluation de la conformité concerné (laboratoire d'étalonnage ou d'essais et d'analyses) sont un atout
- 3. Avoir une expérience en évaluation sur le référentiel considéré est souhaitable
- 4. Avoir une connaissance des normes qualité et/ou techniques est souhaitable.
- 5. La maîtrise de l'anglais ou du portugais est un atout.

CANDIDATS ÉVALUATEURS TECHNIQUES

Education

Niveau Bac + 2 minimum ou équivalent dans une discipline scientifique ou technique en lien avec le domaine d'évaluation.

Formation

- 1. En audit notamment sur la norme ISO 19011 est un atout ;
- 2. À la dernière version du référentiel d'accréditation considéré ;
- 3. Aux principes d'évaluation fondée sur le risque est souhaitable.

Expérience professionnelle

- 1. 4 ans au moins dans le domaine technique considéré et dans les 4 années précédant le dépôt du dossier de candidature ;
- 2. Avoir une connaissance appropriée des normes internationales et de toute autre exigence dans le domaine technique considéré et être capable d'exercer un jugement conséquent ;
- 3. Avoir une expérience en audit sur le référentiel considéré est un atout ;
- 4. Une maîtrise des systèmes de management et leur implémentation dans l'organisme d'évaluation de la conformité concerné (laboratoire, organisme d'inspection, organisme de certification, etc.) est souhaitable :
- 5. Disposer des connaissances en métrologie et calcul d'incertitudes est un atout.
- 6. La connaissance des pratiques et processus dans l'environnement économique de l'organisme d'évaluation de la conformité est atout.
- 7. La maîtrise de l'anglais ou du portugais est un atout.

NOTE

Le SOAC est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

Ce poste est limité au projet susvisé, il est renouvelable dans le cadre du projet.

Les employés du SOAC sont tenus de respecter en permanence les normes les plus élevées d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la diversité, tant au travail qu'en dehors. Seules les personnes qui adhèrent pleinement et sans réserve à ces valeurs sont invitées à postuler un emploi au SOAC.

Toutes les candidatures doivent être soumises en ligne via le formulaire suivant :

- Lien candidature évaluateur/ évaluatrice qualité : https://forms.gle/uZR8tq3mJ9qUzjGT6
- Lien candidature évaluateur/ évaluatrice technique : https://forms.gle/DQdCqtsMEiqRCbqa9

CANDIDATS ÉVALUATEURS QUALITÉ

Les candidats évaluateurs qualité devront obligatoirement fournir les éléments de preuve concernant :

- leur éducation dans un fichier
- leur formation dans 3 fichiers numéroté de 1 à 4
- leur expérience professionnelle dans un fichier numéroté de 1 à 5

CANDIDATS ÉVALUATEURS TECHNIQUES

Les candidats évaluateurs techniques devront obligatoirement fournir les éléments de preuve concernant

- leur éducation dans un fichier
- leur formation dans 3 fichiers numéroté de 1 à 3
- leur expérience professionnelle dans un fichier numéroté de 1 à 7

Toutes les questions sur cet appel à candidature sont recevables jusqu'au 20 octobre 2025 à 23h00 par courriel candidature can

La correspondance ne sera établie qu'avec les candidats dont la candidature est à un stade avancé du processus de sélection.

Les candidats sélectionnés pourront être tenus de divulguer au Directeur général la nature et l'étendue de leurs intérêts financiers et autres intérêts et actifs personnels, les concernant, ainsi que ceux de leur conjoint et des personnes à leur charge, conformément aux procédures du SOAC.

Avis aux candidats:

Le SOAC ne facture aucuns frais de candidature, de traitement, de formation, d'entretien, de test ou autres frais liés au processus de candidature ou de recrutement. Si vous avez reçu une sollicitation de paiement de frais, veuillez ne pas en tenir compte. Les postes vacants au sein du SOAC sont publiés sur son site web officiel. Pour toute question concernant des personnes ou des entreprises prétendant recruter pour le compte du SOAC et demandant le paiement d'une commission, veuillez contacter : info@soac-waas.org